

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE
COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE
NATIONALE
QUATRIEME COMMANDEMENT REGIONAL
DE LA GENDARMERIE NATIONALE A OUARGLA
ECHAHD BENTRIA ELMNAOUAR

Mise en demeure N° 01

- Vu le convention n°15/2025 du 01/07/2025, portant: travaux de réfection en tce + vrd au niveau du groupement 16^{EME} ggf illizi, pour un délai de (90) jours.
- Vu l'ordre de service N°06/2025 du 13/07/2025 notifié à l'entreprise le 20/07/2025.
- Vu le non-respect des engagements contractuels , relatif au faible taux d'avancement des travaux conformément aux dispositions de l'article n°34 du convention précité.
- La **EGTPH – BABEL SERVICE COMPANI** représentée par Mr "**TOUAHIR MOHAMED ABDELHAK**", siège social : "CITE BENI THOUR- OUARGLA", est mise en demeure par voie de presse sous huitaine (08) jours pour:
 - Remédier la situation et d'honorer ses engagements contractuels en prenant toutes les dispositions nécessaires pour rattraper le retard etachever les travaux.
 - Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, le Quatrième Commandement Régional de la Gendarmerie Nationale/4^{ème} RM, procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.